

## Couverture

# La Lettre du Maire

## Edito

Madame,  
Monsieur,

Pour cette seconde Lettre de l'année, je voulais aborder un sujet précis qui a fait beaucoup parler de lui durant l'été. Je veux parler de la chasse dans la zone de cultures maraîchères. Il est certain que cette pratique doit être encadrée et respecter les règles, il faut aussi comprendre qu'elle contribue à un équilibre entre les besoins environnementaux et agricoles. Je vous laisse donc découvrir plus en détail l'article que nous consacrons à ce sujet.

Dans cette publication, je reviens également sur les fêtes de la ville, où elles seront patrimoniales ou culturelles ou traversés des liens amicaux que nous avons créés avec l'Allemagne.

Après un mois de septembre riche, novembre ne sera pas en reste avec une activité culturelle forte que ce soit pour la jeunesse le 17 novembre avec le festival traditionnel du journe d'été aux plus jeunes, le 24 novembre, décembre sera traditionnellement consacré aux festivités, ne ratez pas l'animation proposée par les Conseils de quartier "Eclair de Noël".  
Bonne lecture,

**Gérard LAMBERT - MOTTE**  
Maire du Plessis-Bouchard  
Conseiller général  
du canton de Beaucamp

Membre Régulé, créé le 12 janvier 1992.  
Publication de la ville du Plessis-Bouchard  
10 rue de la République - 91221 Le Plessis-Bouchard  
Directeur de la publication et de la rédaction :  
G. Lambert-Motte  
Conseiller général et rédacteur - Isabelle Hervé  
Mairie - ville du Plessis-Bouchard 45070 Beaucamp  
numéro - 03 38 51 13 39 - Abonnements  
Tel. 03 38 51 13 39 - journal sur papier 100% recyclé  
certifié 015466 géré électroniquement dans les normes ISO 15000  
Reproduction et vente interdites  
Mars 2012 - Novembre 2012

**SOMMAIRE**

- Chasse dans la plaine de Baisy, explications
- Une récompense pour la rénovation de l'église Saint Nicolas
- Retour sur le voyage en Allemagne
- Agenda

### A noter...

**Gère vos armoiries !**  
La Municipalité vous met en garde contre la recrudescence de sollicitations en porte-à-porte p o u r a n t conclure à des armoiries ou des actes de falsifiés.  
En effet, des démarcheurs, vendeurs et faux représentants d'organismes se présentent à vous en se recommandant parfois de la Mairie. Les prestataires extérieurs "agrés Marie", comme les distributeurs de la société CHAMPA pour les publications de la ville, la société ESD pour les publicités, l'INSEE... sont porteurs d'une lettre d'accréditation ou d'une carte professionnelle. Vous pouvez vérifier l'authenticité de leur accréditation en appelant la Mairie au 03 34 13 71 39.  
**Quelques précautions néanmoins :**  
Ne les laissez pas entrer sans avoir ou préalable pris quelques renseignements : vérifiez leur identité en demandant la carte professionnelle ou représentant, avant de signer quoi que ce soit, faites-vous assister d'une tierce personne et vérifiez vos droits à rétractation.



## Document(s)

[Lettre du Maire Novembre 2012](#)

Liens utiles

[consulter en ligne](#)

[PDF](#)



• [Facebook share](#)

•